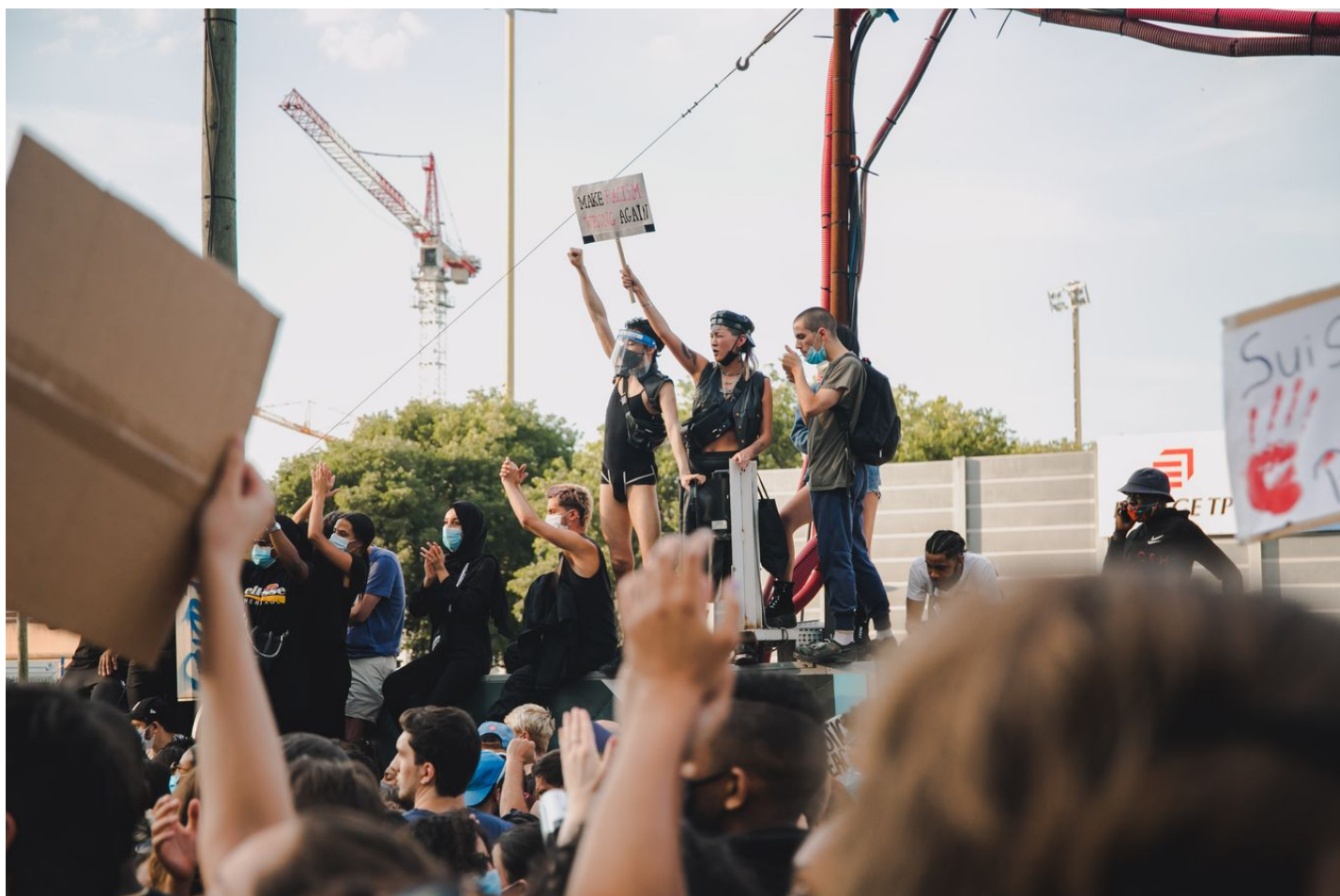




Dix ans après la mort d'Adama Traoré : comprendre les raisons de la colère

Créé le 17/07/2026 · Dernière modification le 15/07/2026 · 12 min de lecture

Date

Le 17/07/2026

Chapô

Dix ans après le décès d'Adama Traoré le 19 juillet 2016, pourquoi sa mémoire résonne-t-elle toujours avec autant de force auprès d'une génération de jeunes des quartiers populaires? Magda Boutros, assistant professor de sociologie rattachée au CRIS-Sciences Po, s'appuie sur les enquêtes scientifiques les plus récentes pour éclairer la question. Chiffres de la mortalité policière, traumatismes du multi-contrôle et violences économiques : elle dissèque les rouages d'un système dans lequel une partie de notre jeunesse se retrouve à la fois sur-reprimée et sous-protégée.

Corps du texte

Lorsqu'Adama Traoré décède le 19 juillet 2016 – jour de ses 24 ans – dans les locaux de la gendarmerie de Persan-Beaumont, sa mort déclenche une mobilisation d'ampleur, qui dépasse rapidement le cercle de ses proches et de son quartier. Comme ce fut le cas à la suite du décès de Zyed Benna et de Bouna Traoré à Clichy-sous-Bois en 2005, ou de celui de Nahel Merzouk à Nanterre en 2023, la mort du jeune homme aux mains des forces de l'ordre a déclenché une vive émotion parmi les jeunes des quartiers populaires, notamment ceux issus de l'immigration sub-saharienne et nord-africaine.

Comment peut-on expliquer qu'une tragédie touchant une famille, résonne autant avec des personnes qui ne connaissent ni la victime ni ses proches ? Pourquoi de si nombreux jeunes s'identifient-ils à Adama, Zyed, Bouna, Nahel, Théo, et tant d'autres qu'ils ne connaissent pas ?

Pour le comprendre, il faut se pencher sur les résultats de plusieurs enquêtes récentes qui permettent de saisir la nature des expériences de ces jeunes hommes avec la police, au-delà des discours politiques et des clichés médiatiques.

Pratiques discriminatoires : une réalité démontrée

La mobilisation déclenchée par la mort d'Adama Traoré s'est rapidement inscrite dans des [mobilisations](#) plus larges qui dénoncent non seulement les « violences policières » mais également les discriminations que subissent les jeunes hommes issus de l'immigration et des quartiers populaires.

Alors, qu'en est-il réellement ?

Les travaux de recherche qui utilisent des méthodes statistiques montrent que l'action policière répressive cible, de manière disproportionnée, les adolescents et jeunes hommes issus de l'immigration et des classes populaires. Ces résultats sont constants d'une enquête à l'autre : toutes choses égales par ailleurs, les policiers et gendarmes sont plus susceptibles de contrôler les jeunes hommes issus de l'immigration, de les déférer au tribunal, de les poursuivre pour outrage et rébellion, et même de les tuer.

La [première enquête](#) ayant quantifié les différences de traitement lors des contrôles d'identité reposait sur une méthodologie originale : les chercheurs ont observé, dans des grandes gares parisiennes, plus de 500 contrôles d'identité, et ont comparé l'apparence des personnes contrôlées avec celle des personnes qui ne l'étaient pas. Le traitement statistique des données ainsi collectées a démontré que les personnes perçues comme noires et arabes étaient 6 et 8 fois plus contrôlées que les personnes perçues comme blanches, et que les personnes habillées du style de la jeunesse des quartiers populaires l'étaient 11 fois plus.

Ces résultats ont ensuite été confirmés par [plusieurs enquêtes](#) par questionnaire, qui montrent également que lors des contrôles, ces groupes sociaux font plus fréquemment l'objet de fouilles corporelles, de tutoiement, d'attitudes irrespectueuses ou d'usage de la force.

Les inégalités de traitement ne s'arrêtent pas au contrôle : ces groupes courent aussi un risque bien plus élevé de mourir au cours d'une intervention policière. Un [article](#) récemment publié par Paul Le Derff montre ainsi, à

partir d'analyses statistiques, qu'« une personne étrangère, immigrée ou descendante d'immigrés présente un risque de mourir à la suite d'une intervention policière 9 fois plus élevé qu'un individu sans lien avec l'immigration ».

Ces travaux statistiques démontrent que l'action policière répressive cible, de manière disproportionnée, les groupes minorisés et marginalisés. Cependant, elles ne fournissent que peu d'informations sur ce qu'il se passe concrètement lors de ces interactions répétées. Pour cela, il faut se tourner vers une autre série de recherches.

Vivre le contrôle policier au quotidien

Lorsqu'Adama Traoré a vu les gendarmes arriver, il a tenté de fuir le contrôle, alors même qu'il n'avait rien à se reprocher. Comment expliquer ce comportement de nombreux jeunes hommes à la vue de policiers ou de gendarmes ?

Tout d'abord, il faut noter que la police française utilise le contrôle d'identité à une fréquence bien plus élevée que la plupart de nos voisins. Alors qu'outre Rhin, les policiers privilégient les échanges informels avec la population lors de leurs patrouilles, en France, les [interactions](#) passent principalement par le contrôle d'identité. Les recherches qui ont enquêté auprès de policiers montrent que cet outil n'est pas principalement utilisé envers les personnes pour qui il existe des raisons de soupçonner qu'il ou elle a commis une infraction : le contrôle sert [d'autres finalités](#) : rechercher des infractions et ainsi « faire du chiffre », récolter des informations, ou encore imposer l'autorité policière sur des populations jugées hostiles – en d'autres termes, à les « remettre à leur place » dans un ordre social inégalitaire.

La [thèse](#) récemment soutenue par Aline Daillère permet de comprendre l'expérience que font les personnes régulièrement contrôlées par la police. Sur la base de 44 entretiens avec des jeunes hommes multi-contrôlés et multi-verbalisés, elle montre que ceux qui se perçoivent comme des « gibiers de police », commencent à subir les contrôles dès l'âge 11 ou 12 ans. Ces contrôles sont souvent accompagnés de violences verbales (propos insultants, dénigrants, ou racistes) ainsi que de violences physiques : coups, étranglements, plaquages au sol, et gazages (l'utilisation de l'aérosol de gaz lacrymogène directement sur le visage des personnes). Des jeunes racontent par exemple que les policiers les « gazent » sans même sortir de leur véhicule, en sortant la main à travers la vitre, se vantant ainsi de « chasser les cafards à l'insecticide ».

Par ailleurs, même si la [loi](#) ne prévoit la possibilité d'une palpation de sécurité que si elle est nécessaire à la garantie de la sécurité du policier ou d'autrui, pour les jeunes hommes issus de l'immigration postcoloniale, le contrôle est quasi-systématiquement accompagné de ces fouilles corporelles, alors même qu'elles sont très minoritaires pour les autres groupes¹. Ces palpations prennent parfois la forme de [violences sexuelles](#), avec des agents qui touchent les parties génitales d'adolescents. Dans une enquête pénale conduite par l'IGPN en 2016, et que j'ai [étudiée](#), plusieurs adolescents de 15, 16 ou 17 ans ont témoigné que des agents leur avaient « touché la raie et les testicules », « caressé » les parties génitales, « mis un doigt dans les fesses », ou encore qu'un policier aurait « glissé sa main à l'intérieur de mon boxer et m'a palpé au niveau des testicules ». D'après eux, ces pratiques s'accompagnaient de propos tels que « laisse-toi faire mon poulain tu vas voir ce que je vais te faire ». Face à l'IGPN, certains agents mis en cause ont admis qu'ils passaient la main sur les parties génitales, arguant de la nécessité de rechercher des armes ou de la drogue potentiellement cachées. Comme le

note Aline Daillère, pour ces jeunes adolescents, « le contrôle est alors une expérience de domination corporelle » qui passe par l'agression sexuelle.

L'un des résultats les plus marquants de l'enquête d'Aline Daillère est le fait que de nombreux adolescents racontent des incidents lors desquels ils ont eu peur de mourir aux mains des policiers – une expérience qui crée un traumatisme durable.

Cette peur n'est pas irrationnelle. La France est le pays de l'Union Européenne avec le nombre de plus élevé de personnes tuées par les forces de l'ordre, un chiffre en forte augmentation dans les dernières années. Jusqu'aux années 2010, environ 10 à 20 personnes en moyenne décèdent lors d'interventions policières. Mais à partir de 2020, [les chiffres s'emballent](#) : au moins 40 morts en 2020, 52 en 2021, 54 en 2022, 50 en 2023, pour atteindre 66 en 2024 et 49 en 2025.

D'après des travaux en cours menés par Sebastian Roché, Simon Varaine et Paul Le Derff, pour les pays de l'UE de plus de 15 millions d'habitants, sur la période 2020-2024, le ratio tirs mortels par million d'habitants et par an est le plus élevé en France (0,29 tués). C'est presque deux fois plus que l'Allemagne (0,17), et presque trois fois au-dessus de la moyenne des vingt pays pour lesquels des données ont pu être rassemblées (0,13). Cette même équipe de recherche avait déjà [démontré](#) que l'augmentation des tirs policiers mortels des dernières années s'explique en grande partie par la [loi](#) de 2017 qui a élargi les conditions d'usage de la force létale par la police, autorisant notamment les tirs sur les véhicules en fuite, ce qui a donné lieu à une multiplication par cinq des tirs mortels visant des véhicules en mouvement.

Depuis une dizaine d'années, à la menace de la violence physique et sexuelle s'ajoute celle de la violence économique : des adolescents se retrouvent « [multi-verbalisés](#) » pour des infractions mineures (crachats, déchets, nuisances sonores), et ainsi endettés à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros avant même d'atteindre la majorité (avec plus de 30 000 euros de dettes pour certains). Des [recherches](#) scientifiques, des [enquêtes](#) journalistiques et des [rapports](#) d'ONGs confirment l'ampleur de cette pratique, qui cible les jeunes hommes racisés dès lors qu'ils sont présents dans certains espaces publics.

Ces études montrent que les personnes qui subissent la multi-verbalisation estiment toutes qu'un grand nombre de ces amendes sont abusives, c'est-à-dire données alors que la personne n'était pas présente sur les lieux, ou alors qu'elle n'a pas commis les faits reprochés. Pour autant, la procédure de contestation est particulièrement opaque et complexe, ce qui fait que très peu de victimes arrivent à faire annuler leurs amendes abusives. À la peur de subir des abus dès qu'ils croisent des policiers s'ajoute alors un sentiment d'injustice face à l'incapacité des tribunaux à garantir leurs droits.

Sur-réprimés et sous protégés

Ces pratiques ne sont pas le fait de policiers isolés, de « pommes pourries » qu'il suffirait de sanctionner. Elles sont le fruit de politiques publiques qui produisent un système où les adolescents racisés des classes populaires se retrouvent à la fois sur-réprimés et sous-protégés.

Les [enquêtes de victimation](#) montrent que par rapport aux adultes, les jeunes sont plus souvent victimes de vols et de violences et qu'ils se sentent plus souvent en insécurité dans leur quartier et dans les transports publics, et ce, à des taux plus élevés que les personnes âgées². Parmi eux, les adolescents qui cumulent la précarité socio-économique et les difficultés scolaires et familiales sont particulièrement vulnérables à la violence des « [embrouilles](#) » entre quartiers, et à celle du [trafic de stupéfiants](#).

Pourtant, dans les politiques de sécurité, les jeunes hommes des quartiers populaires sont gérés principalement comme des délinquants potentiels, et non pas comme des victimes. Lorsqu'ils commettent des violences, ces mineurs ne sont pas traités par les pouvoirs publics avec l'indulgence généralement accordée aux enfants. C'est ce que la militante Fatima Ouassak nomme une « [désenfantisation](#) » : ils sont gérés avec les mêmes préjugés et la même violence accordée aux adultes de ce groupe discriminé ; « ils ne sont plus que des adultes problématiques en devenir, de simples problèmes à régler ».

En même temps, lorsqu'ils sont victimes, ils ne sont pas protégés. Les résultats de mon [enquête](#) sur le 12^e arrondissement parisien en offrent une illustration. Les documents internes du commissariat montrent que, pour répondre aux demandes d'une partie des habitants qui se disaient gênés par la présence de groupes de jeunes dans les espaces publics, les chefs donnaient des instructions quotidiennes aux brigades de tranquillité publique d'« [évincer les indésirables](#) ». En pratique, les policiers de voie publique procédaient à l'éviction systématique des jeunes hommes noirs et arabes se rassemblant en groupe dans les espaces publics de leur propre quartier, dans la grande majorité des cas, sans avoir constaté aucun comportement problématique. Ces évictions prenaient la forme de contrôles répétés accompagnés, d'après les jeunes concernés, de violences verbales (injures racistes), physiques (coups, étranglements, gazage) et sexuelles (attouchement lors des palpations). Cependant, lorsqu'ils ont tenté d'alerter les autorités municipales et policières, leur parole n'a pas été prise au sérieux, et le commissariat n'a pas jugé utile d'enquêter sur ces accusations.

Ce n'est qu'une fois qu'ils ont porté plainte collectivement avec le soutien d'avocats, qu'une enquête IGPN a eu lieu. Dans cette [affaire](#), le tribunal civil a reconnu une série d'illégalismes policiers (violences, contrôles illégaux et détention arbitraire), pour lesquels l'État a été condamné pour faute lourde. Malgré cela, les juges ont refusé de condamner la politique d'éviction des « indésirables » comme discriminatoire, estimant qu'elle s'inscrivait dans « une politique, assumée par la hiérarchie policière » contre la présence de jeunes, « particulièrement gênantes pour les habitants de ces quartiers ». La cour a donc jugé que ces jeunes, même lorsqu'ils étaient reconnus victimes d'abus policiers, ne jouissent pas des mêmes droits à l'espace public que ceux qu'ils appellent « les habitants », et dont ils excluent de fait ces adolescents.

Cette dynamique de sur-répression et sous-protection n'est pas inévitable : elle est le fruit de décisions politiques qui peuvent être repensées. Mon enquête en cours vise précisément à comprendre pourquoi, dans certaines villes, les jeunes hommes issus de l'immigration sont sur-contrôlés dès le plus jeune âge, multi-verbalisés et endettés avant même d'atteindre la majorité, alors que dans d'autres, ces pratiques semblent limitées. La recherche interroge comment les politiques locales peuvent imaginer des alternatives pour gérer les espaces publics de manière à garantir la sécurité et le bien-être de tous les habitants. Les travaux existants nous enseignent déjà une chose : réprimer toujours davantage sans investir dans la protection de la jeunesse a surtout pour effet d'augmenter l'insécurité physique, économique, et psychique dans laquelle nombre de nos enfants se trouvent, au risque d'exacerber les problèmes que l'on cherche à régler.

Notes

1. Dans l'enquête du Défenseur des droits (2017), 80% des jeunes hommes perçus comme noirs ou arabes déclarent avoir subi une fouille, contre 28% pour la population masculine dans son ensemble.
2. Cette différence ne s'explique pas principalement par la victimisation des filles, sauf pour les violences sexuelles.

Thématique

Démocratie

Langue

Français

Auteur



Magda Boutros

Magda Boutros est Assistant Professor rattachée au Centre de recherche sur les inégalités sociales (CRIS) de Sciences Po, ainsi qu'au laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP). Ses travaux analysent comment les institutions policières et judiciaires participent à reproduire les inégalités sociales, et la manière dont ces inégalités sont contestées. Son premier livre *The Police, Activists, and Knowledge* (2026), porte sur les mouvements sociaux qui ont mis au premier plan du débat public les questions de violences policières, de contrôle au faciès et d'impunité des forces de l'ordre.